

- 4 **Assemblées générales:**  
Nos mandats sur l'EAD
- 7 **École et société:**  
EAD à toutes les sauces:  
est-ce vraiment la recette  
gagnante?

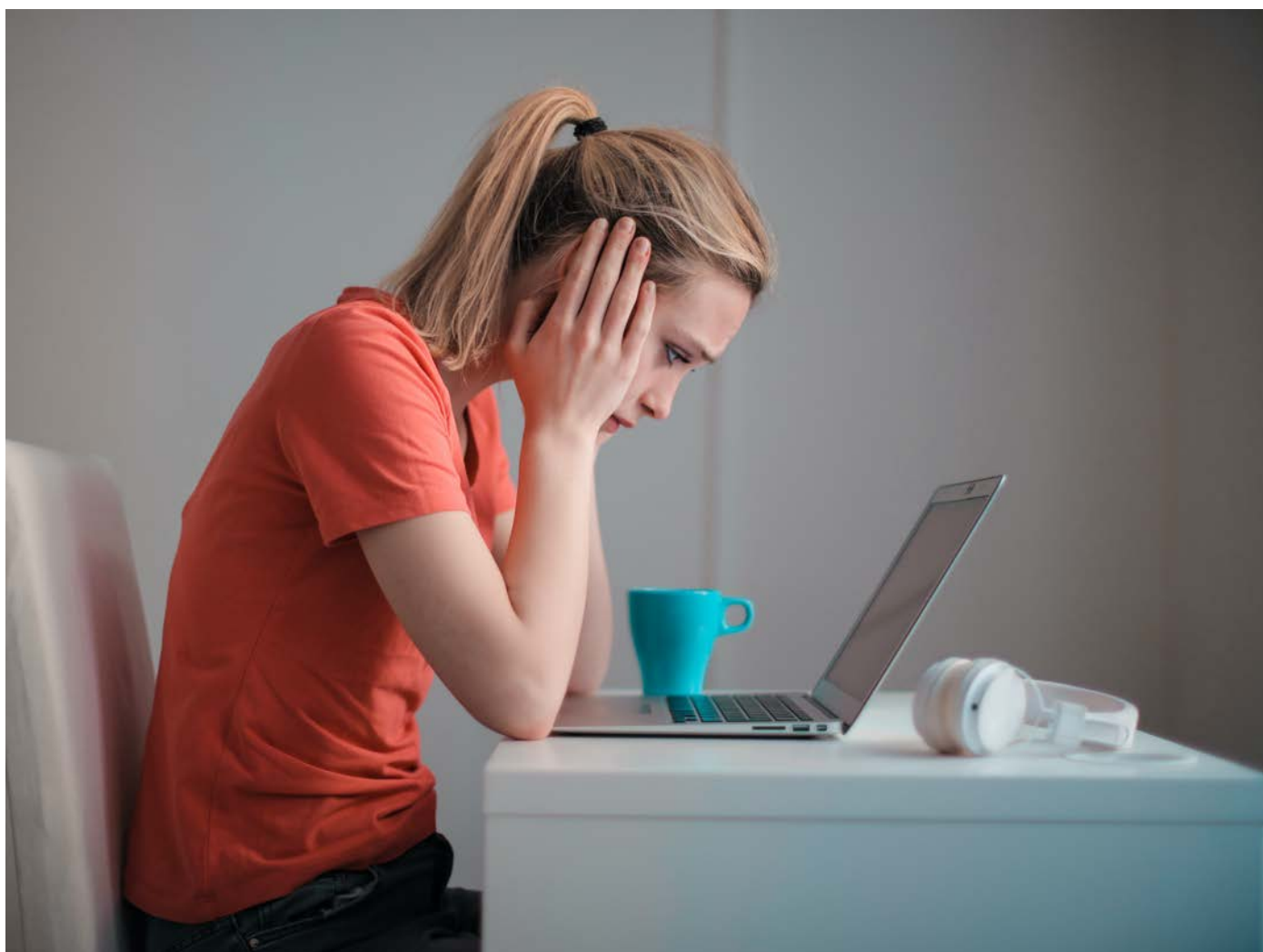
- 11 **Respect et valorisation  
de la diversité de sexe et  
de genre dans le Collège:**  
Des mesures et des outils  
plus inclusifs pour notre  
population étudiante

## AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

# Le point sur l'enseignement à distance

Par JULIE CLOUTIER

*Enseignante en philosophie et vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA*



## ENSEIGNEMENT À DISTANCE AVANT LA PANDÉMIE : UNE RÉFLEXION DÉJÀ AMORCÉE

L'enseignement à distance est un enjeu majeur notamment en raison de ses nombreuses implications sur la profession enseignante et sur le contexte d'apprentissage de la population étudiante. Ainsi, même si l'expérience récente de l'enseignement à distance aura été nouvelle pour la très grande majorité d'entre nous dans le contexte de la pandémie, il s'agissait déjà d'un enjeu discuté dans différentes instances locales et nationales.

Dans le cadre du Conseil fédéral de mai 2019, le Comité École et société de la FNEEQ présentait son rapport sur la question, *L'enseignement à distance: Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*<sup>1</sup>. Quelques mois plus tard, l'assemblée générale du SPECA se prononçait à deux reprises sur la question de l'enseignement à distance. Dans le respect des mandats d'assemblée, le CAPTIC<sup>2</sup> de la Commission des études avait commencé des travaux sur des balises pédagogiques pour l'enseignement à distance et des discussions avaient été entamées avec la Direction concernant les dimensions relatives aux conditions de travail.

Des AEC<sup>3</sup> se donnaient déjà dans le réseau collégial avant la pandémie, et le Collège Ahuntsic en offrait trois en 2019<sup>4</sup>. L'offre de formation à distance pour ces programmes se justifiait alors essentiellement par des raisons d'accessibilité à la formation.

## ENSEIGNEMENT À DISTANCE EN PANDÉMIE : UNE EXPÉRIMENTATION FORCÉE

Puis il y a eu la pandémie et l'enseignement à distance d'urgence. Paradoxalement, alors même que nous étions pleinement *dedans*, les travaux concernant l'enseignement à distance ont été mis sur pause, le temps de laisser passer la pandémie. Cette dernière nous aura fait expérimenter l'enseignement à distance bien au-delà de ce que nous aurions pu souhaiter, mais il y a très certainement des leçons que nous pouvons tirer de cette expérience dans nos réflexions sur l'enseignement à distance. Cependant, il serait exagéré de la considérer comme un véritable projet-pilote.

En effet, faut-il le rappeler, les conditions dans lesquelles l'enseignement à distance s'est réalisé étaient loin d'être optimales: enfants à la maison, équipement non adéquat ou incomplet, anxiété liée au confinement, etc. Bref, tout le monde a fait avec les moyens du bord et tout se construisait au fur et à mesure (comme la formation sur l'enseignement à distance de la TELUQ par exemple, d'une qualité assez inégale). Bien que le Collège ait remboursé ou fourni du matériel technologique, cela n'a pas comblé tous les besoins, loin de là. Et plusieurs ont pu le constater: tous les cours ne se prêtent pas, ou alors que partiellement, à l'enseignement à distance.

Il nous a aussi été donné de voir de près les inégalités flagrantes entre nos étudiant.e.s non seulement en matière d'équipement informatique (plusieurs suivaient leurs cours sur un téléphone ou une tablette), mais aussi plus largement en ce qui concerne les conditions d'apprentissage (espace de travail inadéquat par exemple) et sur le plan des capacités (écarts qui peuvent être diminués dans le contexte d'un enseignement en classe). C'est d'ailleurs dans l'esprit de protéger la population étudiante plus vulnérable que les balises pour l'enseignement à distance de l'automne 2021<sup>5</sup> ne permettaient pas d'offrir les cours à distance aux étudiant.e.s de première année.

1. [https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL\\_CES\\_CF3\\_mai-2019.pdf](https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf)

2. CAPTIC: Comité des applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications.

3. Attestation d'études collégiales.

4. Il s'agit d'Échographie généraliste, Imagerie par résonance magnétique: examen généraux et Registre des tumeurs.

5. Pour pallier la pénurie de locaux.

Enfin, il est important de rappeler qu'il faut faire preuve de prudence à l'égard des statistiques de réussite en temps de COVID, et qu'il est essentiel de les contextualiser. Ces statistiques ne peuvent certainement pas servir à défendre une équivalence entre l'enseignement à distance en mode COVID et l'enseignement en présence. En effet, rappelons que pour mettre en place cet enseignement durant la période de confinement, le RREC<sup>6</sup> a été temporairement modifié, nous donnant plus de flexibilité notamment avec la pondération des cours. La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) ainsi que la *Politique du plan de cours détaillé* (PPCD) ont aussi été assouplies pour permettre de réaliser l'enseignement dans le contexte que l'on connaît. Enfin, les nombreux « incomplets COVID » sont venus fausser les données statistiques de réussite.

Pour toutes ces raisons, même si nous avons appris de cette expérimentation forcée, il ne s'agissait pas d'un véritable projet pilote. Et il nous faudra collectivement en faire le bilan.

## ET MAINTENANT ?

La pression de la part des directions est très forte pour le développement de l'enseignement à distance, suite à la dernière année et demie, et nous avons eu l'occasion d'entendre de nombreuses préoccupations partagées par des collègues de la FNEEQ lors du Conseil fédéral qui s'est tenu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre dernier. Nous y avons appris que dans certains cégeps, des AEC sont désormais offertes à distance, sans même qu'il n'y ait eu de consultation avec la partie enseignante. La pression se fait aussi sentir localement, puisque notre Direction veut elle aussi développer l'enseignement à distance, parce que *si nous ne le faisons pas, d'autres le feront*. S'il y a certainement des projets d'enseignement à distance qui sont pertinents, il semble que de tels arguments, reposant sur la concurrence, ne sont en aucun cas suffisants pour justifier le développement de projets à distance.

Dans ce contexte, on comprend bien l'importance d'avoir des balises pédagogiques et une entente locale sur les conditions de travail liées à l'enseignement à distance, dans le respect des instances que sont la Commission des études et le Comité des relations de travail. Depuis le début de la session, le CAPTIC a repris ses travaux sur les balises pédagogiques de l'enseignement à distance. Il a été décidé de circonscrire dans un premier temps les projets-pilotes d'intégration d'enseignement à distance pour les AEC seulement, principalement parce que la population étudiante des AEC répond au critère de l'accessibilité aux études (contraintes temporelles, géographiques, familiales ou géographiques).

Selon le projet actuel de balises pédagogiques, pour qu'un projet-pilote d'enseignement à distance soit accepté en Commission des études, il devra au préalable avoir été dûment approuvé par le ou les départements concernés et il faudra que les compétences visées par les cours prévus à distance soient compatibles avec l'enseignement à distance. Le Collège devra également préciser les mesures qui seront prises pour réaliser de tels projets notamment en ce qui concerne les outils technologiques et technopédagogiques<sup>7</sup>, la formation et le soutien (tant pour les étudiant.e.s que les enseignant.e.s), ainsi que la mise en place de modalités d'évaluation des apprentissages<sup>8</sup>. Ces balises pédagogiques devraient être adoptées en Commission des études très bientôt.

En ce qui concerne les conditions de travail, il y aura un comité interarrondissement sur la question pour la prochaine convention collective. Évidemment, nous ne pouvons pas attendre cette prochaine convention collective, et il faudra s'entendre localement avec la Direction sur les aspects liés à la tâche enseignante. L'enseignement à distance génère une tâche de travail plus lourde (formation, adaptation du cours et encadrement des étudiant.e.s). Pour pouvoir négocier avec la Direction à propos de la tâche enseignante en contexte d'enseignement à distance, nous aurons besoin d'en discuter à nouveau en assemblée générale. C'est ce que nous ferons à la prochaine assemblée syndicale, le 3 février prochain. ■

6. Règlement sur le régime des études collégiales.

7. Comme on le sait, posséder un ordinateur peut ne pas être suffisant pour suivre adéquatement un cours à distance. Il sera important que l'ensemble du matériel requis soit communiqué clairement aux étudiant.e.s et qu'un système de prêt soit possible, comme c'est le cas pour les DEC avec portables. Il serait pour le moins paradoxal que l'enseignement à distance, souvent présenté comme une solution au problème d'accessibilité, réduise l'accès aux études des étudiant.e.s qui sont dans une situation socio-économique plus précaire.

8. Par exemple, la possibilité de tenir des évaluations en présence à différents moments de la session.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

# Nos mandats sur l'EAD

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

**Au courant des trois dernières années, l'assemblée générale du SPECA s'est prononcée par trois fois sur des enjeux en lien avec l'enseignement à distance. En guise de rappel, voici les énoncés des résolutions adoptées.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2019

## FORMATION À DISTANCE ET PARTENARIATS INTERCOLLÈGES

Le projet M est une initiative de partenariat intercollèges pour offrir une AEC qui implique de la formation en milieu de travail et de l'enseignement à distance. Recette complexe qui s'aventure aux limites de notre contrat de travail, ce projet a connu des débuts fort chaotiques, nécessitant de nombreuses remontées auprès de la Direction.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège, lors de l'expérimentation de nouveaux modèles d'enseignement qui utilisent les TIC, notamment le télé-enseignement, de consulter la Commission des études et les départements concernés, et de soumettre la question au CRT;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'élaboration du Projet M, cette obligation n'a pas été respectée;

CONSIDÉRANT QUE le Projet M, malgré les négociations en cours, comporte plusieurs éléments défavorables aux enseignants et enseignantes du SPECA, incluant des infractions à notre convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le Projet M n'est possible, dans sa forme actuelle, qu'en raison d'un financement exceptionnel et non-récurrent;

CONSIDÉRANT QUE, pour toutes ces raisons, le Projet M ne peut servir de modèle, ni au Collège Ahuntsic ni ailleurs, pour des projets de formation à distance ou de partenariats intercollèges;

### Il est proposé:

QUE le SPECA dénonce le Projet M.

QUE le SPECA exige de la Direction qu'elle reconnaisse que l'élaboration du Projet M n'a pas respecté les mécanismes de consultation prévus à la convention collective.

QUE le SPECA obtienne l'assurance de la Direction qu'à l'avenir, les instances seront correctement informées et consultées dès les premières étapes de l'élaboration de tout projet de partenariat intercollèges et de tout projet de formation à distance afin que soient dûment négociées les conditions de l'exercice de la profession enseignante.

### DANS LA CONVENTION COLLECTIVE

Tel qu'indiqué dans le premier «considérant» de la résolution ci-contre, la convention collective 2015-2020 prévoit ceci, à l'annexe VII-3: «Après consultation de la Commission des études et des départements concernés et après avoir soumis la question au CRT, le Collège peut mettre en œuvre l'expérimentation de nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement qui utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC), notamment le télé-enseignement, pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures d'ordre collégial». Cette annexe demeure dans l'entente de principe paraphée le 15 octobre 2021. Toutefois, le nouveau libellé ne mentionne plus l'utilisation des «technologies de l'information et des communications (TIC)», et remplace le terme «télé-enseignement» par «formation à distance».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 NOVEMBRE 2019

## FORMATION À DISTANCE

CONSIDÉRANT QUE l'enseignement à distance ne peut égaler l'enseignement en présentiel et le milieu de vie collégial en ce qui a trait aux dimensions relationnelles et communicationnelles;

CONSIDÉRANT QUE diverses études démontrent que l'enseignement à distance désavantage certaines catégories d'étudiant.e.s;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux études supérieures est la finalité légitime de l'enseignement à distance au collégial;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'enseignement à distance ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de travail des enseignant.e.s;

CONSIDÉRANT QUE l'enseignement à distance ne convient pas à certains types d'apprentissages, comme le reconnaît notamment le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport de 2015;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions techniques et pédagogiques sont nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement à distance;

### Il est proposé :

QUE l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant.e.s au Comité des relations du travail et à la Commission des études pour négocier le développement de l'offre d'enseignement à distance au Collège dans le respect des orientations suivantes :

- Que l'offre d'enseignement à distance soit développée pour diminuer des contraintes temporelles, géographiques, familiales ou professionnelles qui nuisent à l'accessibilité aux études de certaines populations, et non dans une perspective de concurrence ou dans un but d'économies;
- Que cette optique d'améliorer l'accessibilité aux études prévale dès le développement des projets-pilotes d'enseignement à distance, en visant des populations étudiantes déjà en emploi ou éloignées des lieux de formation;

- Que l'enseignement à distance soit offert comme alternative et non comme substitution à un enseignement en présentiel, existant ou à créer, aux seul.e.s étudiant.e.s qui subissent les contraintes susmentionnées;
- Qu'aucun projet d'enseignement à distance relevant de l'enseignement régulier ne soit développé sur la base des conditions de travail propres à la formation continue, tant et aussi longtemps que celles-ci n'aient pas été grandement bonifiées;
- Que la protection de la tâche enseignante soit garantie dans tout projet d'enseignement à distance, ce qui implique notamment le respect intégral de la convention collective, la reconnaissance du temps de travail supplémentaire induit par cette modalité d'enseignement, l'absence de fragmentation de la tâche d'enseignement, la préservation de la collégialité et de l'autonomie professionnelle, de même que l'exclusion de toute forme de formation autoportante ou de soustraction de la tâche d'enseignement;
- Que la qualité de la relation pédagogique soit le plus possible préservée dans tout projet d'enseignement à distance, en s'assurant notamment de la compatibilité des compétences enseignées avec cette modalité d'enseignement, de la fiabilité et de la convivialité des technologies offertes, ainsi que de l'accessibilité d'un soutien pédagogique et technique, tant pour les étudiant.e.s que pour les enseignant.e.s;
- Que les modalités de consultation des départements, de la Commission des études et du Comité des relations du travail soient précisées en fonction des particularités de l'enseignement à distance.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2021

## CAPACITÉ D'ACCUEIL ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION D'AUTOMNE 2021

CONSIDÉRANT QUE le Collège prévoit que l'évolution de la situation sanitaire devrait permettre un retour en présence à 100 % à la session d'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Collège anticipe un manque temporaire de locaux pour les cours en présence et qu'il envisage, entre autres solutions, de recourir à l'enseignement à distance;

CONSIDÉRANT la résolution prise sur l'enseignement à distance lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les expériences tant positives que négatives vécues par les enseignant.e.s depuis le début de la pandémie devraient faire l'objet d'une réflexion collective sur les leçons à en tirer à propos de l'enseignement à distance;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sondages menés auprès de la population étudiante pendant la crise sanitaire ont démontré que l'enseignement à distance désavantage certaines catégories d'étudiant.e.s sur le plan de la réussite;

CONSIDÉRANT QUE toutes les pistes de solutions pour augmenter la capacité d'accueil du Collège n'ont pas encore été explorées;

### Il est proposé:

QUE le SPECA affirme que l'« enseignement à distance en temps de pandémie » est une réponse d'urgence à une situation de crise sanitaire majeure et qu'il ne saurait être développé de la même manière au-delà de cette crise;

QUE le SPECA maintient que tout projet d'enseignement à distance temporaire à la session d'automne 2021 devrait émaner des départements, tenir compte de la compatibilité de cette modalité d'enseignement avec les compétences enseignées et la population étudiante visée et devrait suivre les mécanismes qui seront prévus pour la consultation de la Commission des études et du Comité des relations du travail;

QUE le SPECA réclame que le Collège mette en place d'autres solutions pour pallier le manque temporaire de locaux et assurer ainsi l'enseignement en présence.

### MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT À LA SESSION D'AUTOMNE 2021

Le 6 avril 2021, la Commission des études adoptait la résolution suivante dans le but de limiter le plus possible le recours à l'EAD à la session d'automne 2021.

**QUE** toutes les solutions applicables soient mises en place pour permettre qu'un maximum de périodes d'enseignement soient offertes en présence à la session d'automne 2021;

**QUE** le recours limité et temporaire à l'enseignement à distance à l'automne 2021 se fasse en concertation avec les départements et qu'il respecte les balises transitoires suivantes:

- S'assurer de la compatibilité des compétences enseignées avec l'enseignement à distance;
- Ne pas offrir d'enseignement à distance dans les cours de 1<sup>re</sup> année;
- Ne pas offrir d'enseignement à distance dans des cours écueils;
- Éviter l'enseignement à distance pour les périodes de laboratoires;
- Éviter l'enseignement à distance dans les programmes ou les départements dont les cours étaient majoritairement à distance en temps de pandémie;
- Privilégier les cours scindés en deux séances hebdomadaires (ex. : théorie et laboratoire, deux séances théoriques) pour offrir une des deux à distance et l'autre en présence;
- Dans la fabrication des horaires, éviter que les étudiants aient à suivre des cours à distance au Collège;

**QUE** la CÉ soit tenue informée de l'enseignement à distance temporaire mis en place à la session d'automne 2021.

## ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

# EAD à toutes les sauces: est-ce vraiment la recette gagnante?

Comité École et société de la FNEEQ-CSN  
Chronique 93 du 4 novembre 2021

**Le monde de l'éducation reprend pied peu à peu alors que la pandémie de Covid-19 est relativement sous contrôle, ce qui permet à presque toutes et tous de renouer avec ce qu'il y a de si fondamental et précieux: la relation pédagogique en présence. Or voilà que le professionnalisme des divers corps enseignants qui, dans la dernière année et demie, ont assumé d'innombrables heures pour adapter leur enseignement aux conditions sanitaires semble vouloir jouer en leur défaveur par des pressions au développement chaotique d'une incroyable diversité de «formules innovantes» impliquant de l'enseignement à distance (EAD).**

## L'EAD EN MODE « FAR WEST »

La pandémie de Covid-19 a joué et joue encore le rôle de véritable amplificateur à EAD. Devant les difficultés liées notamment aux contaminations sporadiques et à la valse des périodes d'isolement complexifiées par la conciliation travail-famille, les acteurs et actrices du monde de l'éducation rivalisent d'originalité pour inventer diverses «solutions» qui permettent d'assurer que les cours se donnent malgré tout.

Une enseignante ou un enseignant asymptomatique doit être en isolement pendant une semaine? Pas de problème, on demande à une personne technicienne d'installer une caméra dans sa classe et l'enseignante ou l'enseignant, en direct de son foyer, peut donner son cours. Pas de retard dans le calendrier scolaire, pas de compression de la matière ou de course folle en fin de session, pas de rupture du lien pédagogique. On invente même un nom pour désigner cette idée originale: tiens, pourquoi pas, de l'«enseignement à distance inversé» (vraiment?!).

Dans un contexte où l'actuel gouvernement prolonge un état d'urgence de moins en moins justifiable, la précipitation à adopter des formules non éprouvées se trouve ainsi encouragée. Mais ces «solutions» sont-elles si bénéfiques? Ce qui semble idéal en théorie se confronte bien souvent à une réalité beaucoup moins concluante. Prenons l'exemple ci-dessus: dans les faits, l'enseignante ou l'enseignant se retrouve à devoir quand même réorganiser son cours en mode urgence; les inévitables délais ou problèmes techniques rognent du temps de classe; la motivation et la concentration

des élèves s'en trouvent affectées; la communication «en direct» avec la classe est beaucoup moins optimale que prévue et chaotique; etc. Cette précipitation était-elle vraiment nécessaire?

C'est comme si la Covid-19 avait généré une vague d'amnésie quant aux modes de fonctionnement pré-pandémie qui, on ne sait trop pourquoi, se trouvent subitement mis de côté. Par exemple, en ce qui a trait aux congés de maladie, les établissements d'enseignement avaient pourtant des politiques de gestion des absences avant mars 2020.

À cette amnésie vient se greffer un changement de paradigme insidieux. On assiste à une propension à utiliser le vocabulaire de l'EAD pour désigner des réalités qui existaient pourtant avant la pandémie. Voilà que nos cours qui se donnaient autrefois en présence se donnent maintenant en «présentiel». Désigner ainsi l'enseignement en présence, c'est placer ce mode naturel et optimal dans un paradigme où l'enseignement en présence devient un mode facultatif, ni plus ni moins important que l'enseignement à distance. Lors d'une absence, l'enseignante ou l'enseignant donne une lecture en devoir pour remplacer le cours: voilà qu'on se met à appeler cela de «l'asynchrone». Pourquoi utiliser le vocabulaire de l'EAD alors qu'on est dans un contexte d'enseignement en présence? Une «lecture en devoir», ça n'existe plus? Et c'est ainsi que, petit à petit, on transforme à la fois notre vision de l'éducation et notre approche de l'enseignement. Est-il besoin de rappeler l'effet délétère qu'a entraîné l'adoption maintenant bien implantée de l'expression «clientèle étudiante»?

Attention, loin de nous l'idée de vouloir démoniser l'EAD. La FNEEQ a adopté des positions claires sur l'enseignement à distance à son conseil fédéral de mai 2019. Elle reconnaît ses avantages pour des situations bien particulières, notamment pour les étudiantes et les étudiants en région éloignée qui ont de réels problèmes d'accessibilité ou pour les étudiantes et étudiants parents qui font un retour aux études. La FNEEQ a également adopté une liste de recommandations pour assurer la qualité de l'EAD et des conditions de travail décentes pour les enseignantes et les enseignants qui sont appelés à utiliser ce mode. Bref, au-delà des bonnes intentions qui sous-tendent ces « solutions innovantes », il ne faut pas perdre de vue que la pandémie a confirmé ce que la FNEEQ avait déjà documenté dans son rapport [L'enseignement à distance – Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux](#) (2019): l'EAD comporte des limites et des écueils importants qu'il ne faut pas ignorer.

### L'EAD COMME CHEVAL DE TROIE DE LA DÉGRADATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Il faut nous assurer que l'atmosphère d'urgence présentement entretenue par la classe dirigeante ne nous empêche pas de réfléchir aux dangers du développement tous azimuts de formules impliquant

de l'EAD. On pourrait se dire que ces solutions sont ponctuelles, qu'elles ne seront utilisées que dans l'actuel contexte de pandémie. Pourquoi, alors, la grande majorité des directions refusent-elles de signer des ententes reconnaissant, notamment, que ces nouvelles formules ne sauraient créer de précédents? Et malgré ces ententes, ces dernières ne constitueraient-elles pas tout de même des précédents, compte tenu du fait que la Covid-19 risque de faire partie de notre quotidien encore un bon moment? Soulignons également que, dans le contexte de l'actuelle ronde de négociation des conventions collectives des cégeps, la partie patronale a refusé de baliser l'EAD sous prétexte qu'elle n'était pas prête, préférant repousser cet enjeu dans un comité interrondes. Pourquoi alors une grande majorité de directions se sentent-elles si empressées d'implanter diverses formules impliquant de l'EAD dans les collèges? La même chose se produit ailleurs, comme à l'UQAM, où l'administration refuse de conventionner l'enseignement à distance, s'accommodant parfaitement de l'arbitraire actuel. Somme toute, existe-t-il des directions d'établissements d'enseignement au Québec qui ne veulent pas inclure l'EAD dans leur Plan stratégique de développement?

Jetons donc un regard réaliste et posé sur quelques impacts potentiels, à moyen et à long terme, de ces diverses formules impliquant de l'EAD.





En ce qui a trait à la complexe gestion des « absences Covid », le recours immédiat et systématique à une forme ou une autre d'EAD ouvre toute grande la porte à une profonde remise en question des enjeux de santé au travail. La pression à offrir une prestation malgré un problème de santé réel se fera de plus en plus sentir. Si une enseignante ou un enseignant peut sans cesse basculer en mode « à distance », qu'advindra-t-il des banques de congés de maladie? Récemment, certaines et certains médecins se sont mis à prescrire du télétravail à des enseignantes et des enseignants qui ont consulté pour un problème de santé. Cela induit une confusion entre le télétravail (qui occupait déjà une place significative dans la tâche du personnel enseignant à l'enseignement supérieur) et l'EAD. Et qu'advindra-t-il de la notion d'invalidité si la contre-expertise du médecin de l'employeur soutient que le télétravail est possible pour une enseignante ou un enseignant dont le médecin avait bel et bien diagnostiqué une invalidité?

Sur un plan plus terre à terre, qu'arrivera-t-il dorénavant lors des journées de tempête de neige? Imposera-t-on, au pied levé, un basculement en mode à distance? Pourtant, tout enseignante ou enseignant sait bien qu'il est impossible de passer d'un mode à un autre sans un minimum de réorganisation du cours ou sans qu'il y ait un impact sur la qualité de l'enseignement. Sans compter les contraintes inhérentes de la conciliation famille-travail dans ce contexte (s'il y a tempête, les enfants seront aussi à la maison en EAD!) Également, certaines activités pédagogiques ne peuvent tout simplement pas être données à distance (par exemple, un exercice en laboratoire). Des directions d'écoles privées imposent déjà l'EAD lors des tempêtes. Or les écoles privées ne peuvent avoir recours au mode EAD si ce n'est pas reconnu dans leur permis. Les directions feront-elles des pressions pour tenter de faire modifier la loi afin de permettre un recours plus massif à l'EAD?

Et que se passera-t-il en temps de grève? On voit l'ampleur de la boîte de Pandore qu'on est en train d'ouvrir...!

Bref, l'EAD ne devrait pas être un outil de gestion des congés ou de mise en quarantaine de classes. Et pour les situations Covid plus complexes d'enseignantes ou d'enseignants qui, par exemple, auraient eu à se placer en isolement à plus d'une reprise pendant l'année au rythme des éclosions dans l'école de leurs enfants, et dont la banque de congés de maladie serait épuisée, d'autres solutions sont possibles, par exemple, selon

certaines critères d'admissibilité, la demande de [Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants](#) (PCREPA)<sup>9</sup>. Bien sûr, cette gestion des congés de maladie s'avère lourde, notamment pour les coordinations de département, et ces multiples remplacements entraînent des coûts importants, mais des ressources ponctuelles « Covid » pourraient être octroyées, par exemple, à même un financement spécial du ministère.

Par ailleurs, les formules impliquant de l'EAD font planer un autre type de danger sur la tâche enseignante. Celle-ci est déterminée notamment en fonction du nombre d'heures de prestation de cours. Si on introduit de plus en plus de capsules asynchrones dans notre enseignement, quel impact cela aura-t-il sur la reconnaissance du nombre d'heures de prestation? Y a-t-il un risque que l'on ait recours à de moins en moins d'enseignantes et d'enseignants? C'est une tendance qu'on observe dans certaines universités, par exemple, lorsqu'on augmente la taille des groupes cours et qu'on fait appel à des auxiliaires d'enseignement. Si une grande majorité de cours sont offerts à la fois en présence et en EAD, cela aura nécessairement un impact sur le calcul de la tâche, voire même sur le nombre d'élèves par classe. D'ailleurs, en 2020-2021, de nombreuses et nombreux enseignants se sont retrouvés avec un nombre plus élevé d'élèves par groupe en mode « non-présentiel », bien supérieur au nombre de places disponibles dans une salle régulière.

Et que dire des cours à la formation continue (formation des adultes)? Malgré une amélioration de la situation Covid, certains collèges offrent, encore cet automne, leurs attestations d'études collégiales (AEC) à distance, même des collèges qui auparavant offraient très peu de cours à distance. Et même en dehors du contexte de pandémie, il semblerait que le gouvernement, plutôt que d'envisager le financement d'un agrandissement pour les collèges des grands centres en pénurie de locaux, incite les établissements à explorer la voie de l'EAD. Tout cela ne peut que nourrir encore davantage le phénomène de concurrence entre les établissements. Et devant une offre massive d'EAD de la part des établissements des grands centres, comment les petits collèges réussiront-ils à tirer leur épingle du jeu? Se pose alors la question de la mission des collèges en région, qui jouent le rôle de pôle de développement communautaire et social. Comment ces collèges de région pourront-ils rester dynamiques si leurs campus sont de moins en moins fréquentés?

9. Au moment d'écrire ces lignes, une prolongation de cette prestation venait d'être annoncée (« [Des programmes fédéraux ciblés remplaceront la PCRE](#) », *Radio-Canada*, 21 octobre 2021). Par contre, le détail de cette prolongation n'était pas encore clair.

Enfin, utiliser à toutes les sauces du soi-disant EAD, bricolé en toute bonne foi mais sans les ressources requises, c'est, d'une certaine façon, mettre en péril les conditions nécessaires à un EAD de qualité, financé, en termes de coûts, de délais de mise en œuvre et de ressources humaines, à la hauteur des meilleurs standards.

## LA RECETTE GAGNANTE : UNE VISION COLLECTIVE DE L'EAD

Le développement effréné de l'EAD en éducation constitue un des changements majeurs les plus importants des dernières décennies en éducation, encore plus que l'avènement des ordinateurs et des technologies de l'information et des communications (TIC), puisqu'il change considérablement la façon dont on conçoit la transmission des connaissances et des compétences tout comme les conditions d'apprentissage. Malgré la multiplication des mises en garde contre les écueils de ce mode d'enseignement, de nombreux gestionnaires semblent vouloir ignorer tout en succombant à l'offensive marketing du marché des technologies de l'éducation.

Il peut être tentant de s'en remettre à l'autonomie professionnelle individuelle pour justifier le libre choix de formules impliquant de l'EAD, de manière volontaire. Mais cela ne revient-il pas, d'une certaine façon, à une négociation de nos conditions de travail sur une base individuelle, nous laissant seules et seuls, et atomisé-es face à la partie patronale? Est-ce vraiment ce que nous voulons?

Cette pente glissante est nourrie par l'EAD, en ce sens que ce mode d'enseignement entraîne une érosion des liens collectifs et de la collégialité au sein de nos instances. Comment une enseignante ou un enseignant, en mode à distance, peut-elle ou il pleinement participer aux activités départementales, au dynamisme de son département, à sa force de cohésion, à celle de son syndicat?

Force est de constater que l'EAD implique des changements si importants et exerce des pressions si intenses que les intérêts individuels se heurtent aux intérêts collectifs. D'où l'urgence de statuer sur des balises nationales pour l'EAD. Au-delà des besoins et désirs individuels, les syndicats sont là pour voir à l'intérêt général et à la protection de la profession enseignante dans une vision collective. Tout un chacun et chacune peut contribuer à cet effort de prise de conscience collective et au nécessaire travail de pédagogie syndicale autour de ces enjeux. ■

On peut contacter le Comité École et société par courriel à l'adresse: [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

## 42 QUÉBEC: UNE ÉCOLE SANS PROFS!?

Si vous avez pris connaissance de [cet article](#) paru le 2 décembre, vous avez probablement été surpris.es et préoccupé.e.s d'apprendre qu'une école «sans profs» avait vu le jour à Québec! L'article nous apprend notamment que [42 Québec](#) offre une formation en programmation informatique calquée sur le campus 42 de Paris, qu'il n'y a pas d'examens car les étudiant.e.s réalisent «des projets en progressant de la même manière que le font la plupart des jeux vidéo», et que cette école est destinée à des étudiant.e.s étrangers ainsi qu'aux étudiant.e.s «échappé.e.s par le système d'éducation traditionnel».

Au sortir de récentes expériences d'enseignement à distance forcées qui ont clairement démontré l'importance de la relation pédagogique entre le personnel enseignant et les étudiant.e.s, on ne peut que douter que le développement précipité de tels projets considérés innovants soit toujours justifié. Aussi, pour approfondir votre réflexion sur ce projet et ceux qui pourraient s'en inspirer, nous vous conseillons la lecture de la réflexion critique présentée dans la chronique 89 du Comité École et société de la FNEEQ, parue à l'automne 2020, et intitulée «[Pas de cours! Pas de profs! Pas de notes!](#)» [42 Québec et dérivés idéologiques du gouvernement](#). Vous prendrez connaissance des différentes problématiques pédagogiques et structurelles de ce projet, et en apprendrez davantage sur les coulisses de cette école, qui est considérablement financée par le gouvernement du Québec (surtout par le biais de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)) tout en n'étant pas du tout encadrée par le ministère de l'Éducation ou le ministère de l'Enseignement supérieur.

## RESPECT ET VALORISATION DE LA DIVERSITÉ DE SEXE ET DE GENRE DANS LE COLLÈGE

# Des mesures et des outils plus inclusifs pour notre population étudiante

Par JULIE GAUTHIER et CAROLINE JOLY

*Respectivement enseignante en anthropologie et enseignante en sociologie au Département de sciences sociales*

### Des parcours étudiants à accueillir et à soutenir

Les personnes trans et/ou non binaires sont celles dont l'identité de genre ne correspond pas au genre leur ayant été assigné à la naissance. Cette dichotomie génère fréquemment une dysphorie de genre, source d'angoisse, voire de détresse. Afin que certains aspects de leur personnalité et de leur corps reflètent plus fidèlement leur authentique identité de genre, ces individus vont souvent s'engager dans un processus de transition. Cette dernière s'opère habituellement sur plusieurs plans. Généralement, dans un premier temps, le changement commencera par s'exprimer socialement selon les codes qui reflètent la véritable identité, et non selon ceux du genre qui a été attribué à la naissance. Ensuite, certaines personnes entreprendront une démarche légale afin de faire modifier leur prénom et la mention de sexe sur les documents officiels de l'état civil. S'ils le souhaitent, ces individus pourront également faire le choix d'entamer une transition médicale afin de modifier leur apparence et certains aspects de leur corps (ex. hormonothérapie, chirurgies). Bien qu'il appartienne à chaque personne de décider de débiter ou non un tel processus, il n'en demeure pas moins que celui-ci, s'étalant très souvent sur de nombreuses années, peut être source d'anxiété.

Par exemple, quelles toilettes utiliser sans craindre de vivre de l'inconfort, voire du harcèlement? Comment réagir lorsqu'on se trouve en public et que le prénom sur les documents officiels ne correspond pas au nouveau prénom choisi?

Afin de favoriser l'inclusion des personnes trans et/ou non binaires dans notre institution, le Collège a mis en place un ensemble de mesures. En outre, des outils peuvent également être appliqués par le corps professoral afin de faciliter la transition des individus trans et/ou non binaires en contexte académique.

### Une nouvelle pratique pour demander un changement de prénom dans Omnivox et sur les listes officielles du Collège

Depuis quelques mois, une procédure simplifiée de modification du prénom pour les personnes trans et/ou non binaires a été déployée au Collège. Cette nouvelle manière de faire vise un bien-être accru pour l'ensemble de la population étudiante. La facilitation du changement de prénom se veut une mesure concrète consolidant le droit à la dignité, à l'équité, à l'intégrité et à la sécurité, pour le plus grand nombre. En nous assurant que les mécanismes qui sont mis en place dans notre institution demeurent évolutifs et en concordance avec le développement physique, affectif et psychologique des personnes étudiant au Collège, nous contribuons collectivement à leur épanouissement dans le respect de leur identité et expression de genre, soutenant du même coup leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

Conséquemment, toute personne étudiante engagée dans une démarche liée à une transition de genre peut désormais demander un changement de prénom dans les systèmes de gestions pédagogiques (Omnivox, MIO, Léa, Clara). Le prénom se trouve alors modifié sur les listes de classe, l'adresse courriel, le MIO, les relevés de notes et la carte étudiante. Toutefois, le nom légal de la personne, attribué à la naissance, continue d'apparaître sur les documents officiels du ministère de l'Enseignement supérieur.

Éventuellement, au moment de l'obtention du certificat de changement de nom et/ou de mention du sexe auprès du Directeur de l'état civil, il devient alors possible de présenter ces documents au comptoir de l'organisation de l'enseignement afin que le Collège puisse procéder au changement officiel de nom et de code permanent.

**Si, dans l'une de vos classes, une personne étudiante souhaite se prévaloir de ce droit, vous pouvez l'inviter à écrire à [EDI@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:EDI@collegeahuntsic.qc.ca).** Un membre de l'équipe du Service équité, diversité et inclusion lui répondra rapidement et confidentiellement et sera en mesure de l'accompagner dans la complétion du formulaire et auprès des instances concernées.

En outre, lors du premier cours de la session, lorsque vous utilisez vos listes Omnivox pour prendre les présences, des réflexes simples peuvent être développés afin d'éviter de nommer le prénom assigné à la naissance d'une personne trans et/ou non binaire qui n'aurait pas encore rempli le formulaire fourni par le Collège, favorisant ainsi son inclusion. En effet, l'évocation de l'ancien prénom de la personne, appelé *dead name* (*morinom*, en français), engendre souvent une souffrance importante. Ainsi, plutôt que de noter les présences en énumérant à voix haute les noms inscrits sur votre liste, vous pourriez, par exemple, aller de pupitre en pupitre en demandant à chaque personne d'indiquer elle-même son nom sur la liste. Si un changement de prénom est à apporter, l'individu, qu'il soit trans et/ou non binaire ou pas, pourra ainsi vous le faire savoir plus discrètement et confortablement. Vous serez ensuite en mesure de l'aiguiller [vers le service de l'EDI](#) pour avoir accès au formulaire de changement de prénom mis en place au Collège et à un accompagnement adapté et respectueux.

### **Une proposition d'outil inclusif pour les personnes trans et/ou non binaires inscrites dans nos cours: un questionnaire de début de session**

Au fil de nos parcours de pédagogues, nous développons des stratégies qui nous permettent de mieux connaître les personnes étudiantes se trouvant dans nos classes et d'amorcer avec elles la création et le développement de notre relation pédagogique et du lien de confiance. Nous vous partageons ici un court formulaire (simple, ouvert et adaptable à vos besoins) pouvant être utilisé dans vos cours en début de session.

[Vous trouverez ici cet outil Forms, disponible pour duplication ou adaptation.](#)

### **Des toilettes universelles mieux adaptées**

En plus du nouveau formulaire de changement de prénom, le Collège met également en place d'autres mesures sécurisantes pour les personnes trans et/ou non binaires, comme des toilettes universelles mixtes. Les cabinets à accès unique, adjacents aux salles de bains nouvellement rénovées, sont accessibles à toute personne (non binaire, trans, en situation de handicap, femme, homme, etc.) souhaitant se prévaloir de ces

installations. Actuellement, l'ensemble des salles de bains universelles se trouvent aux endroits suivants:

- A2.390
- C0.110
- C0.120
- **C4.110 (nouvelle toilette universelle)**

Bien que les actuelles toilettes universelles des blocs A2 et C0 soient désignées par des pictogrammes *homme* et *femme*, celles qui s'ajouteront au fur et à mesure de la réfection des salles de bains (comme celle du C4.110), partout dans le Collège, seront simplement identifiées par une icône de toilette. Ces nouveaux espaces privés et sécuritaires pourront également servir de vestiaire pour une personne trans et/ou non binaire souhaitant changer de vêtements avant ou après un cours d'éducation physique par exemple.

Dans les prochaines années, le Service des ressources matérielles procédera à la rénovation des salles de toilettes en fonction de la vétusté de ces dernières. Lors de chaque nouvelle réfection, une toilette universelle, au minimum, sera ajoutée.

En conclusion, la transition sociale et corporelle des personnes trans et/ou non binaires peut être un processus difficile, long et parsemé d'embûches. Dans nos classes, des outils et des astuces peuvent être adoptés afin de créer un climat sécuritaire et confortable pour des personnes en transition. Afin d'accroître l'inclusion de ces personnes en contexte académique, les mesures mises en place gagnent à être connues du corps enseignant et diffusées auprès de la population étudiante.

Si vous désirez obtenir davantage d'informations sur la façon dont vous pouvez contribuer à leur intégration dans vos classes, ou si vous avez des suggestions à partager, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'EDI. ■

*Ce texte est épïcène.*

